

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

PROCES-VERBAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille quatorze, le quatre juin à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, BEADES Miguel, DEPRICK Carole, BAUDRY Jean-Marc, BILLAU Alain, DUTHOIT Hugues, DAUBRESSE Marc-Philippe, CAUDRON Christophe, ASTRUC Brigitte, KRIEGER Christiane, MAZEREEUW Alain, MAILLET Marie-Gérard MAIFFRET Christine, BRIFFAUT Jean-Jacques, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ACQUETTE Stéphane, SAS Michel, ITIER Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, GILLON Martine, CARTON Gérard, MARANT Georges, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, HENNO Olivier, MASSE Elisabeth, DUBREUCQ André, LAHOUSTE Pascale, DELAPLACE Rudy, PROVO Bernard, CROS Jean-Yves, HALLYNCK Rose-Marie, CALAIS Philippe, BOUCAUT Daniel, DESTAEBEL Patricia, BALLOY Daniel, PLATTEEUW Rudy, TOULEMONDE Thierry, BOCKLANDT Christine, PEUGNET Marielle, DUBRULLE Éric, LIENART Christophe, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, TONNEL Denis, VERLEY Pierre, CATHELAIN Loïc, MASSIET Violette, BIZOT Evelyne,

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

TEIRLINCK Régis, GUILLOUZO Murielle

Membres titulaires absents, excusés :

SAVARY Thérèse, REYNAERT Claude, GERARD Bernard, MOENECLAHEY Hélène, LEPRETRE Sébastien, ROCHER Sophie

Secrétaire de séance : VERLEY Pierre

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 27 Mai 2014

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 52

→ **ORDRE DU JOUR**

19-14 : COMPOSITION DES COMMISSIONS DU SIVOM

Conformément à l'article 14 des statuts du SIVOM, le Comité Syndical peut former, pour l'exercice de ses compétences, des commissions chargées de préparer ses décisions.

Il y a lieu de définir le nombre de commissions, leur domaine d'intervention, ainsi que leur composition. Pour ce faire, il est proposé aux membres du Comité Syndical la création de 4 commissions comme suit :

- **Commission 1** : Finances - Services généraux - Budget - Mutualisation des moyens
- **Commission 2** : Service civique - Schéma territorial de développement - Emploi - Développement Durable - Câble
- **Commission 3** : Tourisme - Grands évènements - Culture et patrimoine - Communication - Formation des élus
- **Commission 4** : Gérontologie - EHPAD

Il est également proposé aux membres du Comité Syndical que ces commissions soient composées de 1 à 3 délégués (titulaire ou suppléant) par commune selon la répartition définie au tableau ci-joint.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la composition des membres des commissions du SIVOM.

20-14 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

A la suite du renouvellement des instances du SIVOM, il y a lieu de procéder à l'élection des membres titulaires de la commission d'appels d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation est effectuée selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste et doit avoir lieu à bulletin secret, sauf accord unanime contraire. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Le SIVOM, comprenant des communes dont la population est supérieure ou égale à 3.500 habitants, sa commission d'appel d'offres doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Il est rappelé que la commission est présidée de droit par le Président du SIVOM ou par son représentant.

Président de la commission : Marc-Philippe DAUBRESSE

Son représentant : Bernard PROVO

Le Président du SIVOM invite le Comité Syndical à procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la commission d'appels d'offres.

Liste(s) présentée(s) :

TITULAIRES :

- Hugues DUTHOIT (Marquette-lez-Lille)
- Alain BILLAU (Marquette-lez-Lille)
- Jean-Pierre EURIN (Saint-André)
- Michel SAS (Wambrechies)
- Hélène MOENECLAEY (Lompret)

SUPPLEANTS :

- Roseline MUSMEAUX (Lambersart)
- Gérard GUIBERT (Quesnoy-sur-Deûle)
- Olivier DERVYN (Verlinghem)
- Jean-Yves CROS (Pérenchies)
- Murielle GUILLOUZO (Lambersart)

Le Comité Syndical proclame élus à l'unanimité les membres de la commission d'appels d'offres tels que présentés sur la liste.

21-14 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MAPA

Au vu des seuils applicables aux marchés relevant de la commande publique et dans un souci de transparence, il est proposé au Comité Syndical de mettre en place une commission pour les Marchés à Procédure Adaptée.

Cette commission sera chargée de donner son avis sur la détermination de la ou des offres économiquement les plus avantageuses pour les marchés de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant est égal ou supérieur à 90.000,00 € HT.

Cette commission pourra également proposer d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette procédure, il est proposé au Comité Syndical que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appels d'offres. Ainsi, la commission MAPA sera présidée de droit par le Président du syndicat ou son représentant et composée de 5 membres titulaires et d'autant de membres suppléants appelés à siéger en cas d'indisponibilité d'un titulaire.

Président de la commission MAPA : Marc-Philippe DAUBRESSE

Son représentant : Bernard PROVO

Liste(s) présentée(s) :

TITULAIRES :

- Hugues DUTHOIT (Marquette-lez-Lille)
- Alain BILLAU (Marquette-lez-Lille)
- Jean-Pierre EURIN (Saint-André)
- Michel SAS (Wambrechies)
- Hélène MOENECLAEY (Lompret)

SUPPLEANTS :

- Roseline MUSMEAUX (Lambersart)
- Gérard GUIBERT (Quesnoy-sur-Deûle)
- Olivier DERVYN (Verlinghem)
- Jean-Yves CROS (Pérenchies)
- Murielle GUILLOUZO (Lambersart)

Le Comité Syndical proclame élu à l'unanimité les membres de la commission MAPA tels que présentés sur la liste.

22-14 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE PAPIER

Par décision de Bureau n° 01-14 en date du 15 Mai 2014, le SIVOM a adhéré au nouveau groupement de commande pour l'achat de papier constitué des communes de Bondues, Deûlémont, Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André, Verlinghem et de l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle.

Il y a lieu d'élire parmi les membres de la commission d'appels d'offres du SIVOM, un titulaire et un suppléant pour le représenter au sein de la commission d'attribution du groupement.

Se sont portés candidats :

- Bernard PROVO en qualité de membre titulaire
- Michel SAS en qualité de membre suppléant

Le Comité Syndical proclame élu à l'unanimité les membres représentant le SIVOM au sein de la commission d'attribution du groupement de commande pour l'achat de papier tels que présentés ci-dessus.

23-14 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIVOM AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD G. DELFOSSE

Le conseil de la vie sociale de la résidence Georges Delfosse est composé, outre du Maire de la ville d'implantation et du Directeur de l'établissement qui ont voix consultative, de 3 représentants des personnes âgées, de 2 salariés, et de 4 représentants de l'organisme de gestion.

Le mandat de ces derniers a pris fin avec le renouvellement des conseils municipaux.

Il convient donc ici de désigner 4 représentants.

Sont candidats :

- Jean DELEBARRE (Marquette-lez-Lille)
- Bernard PENET (Pérenchies)
- Sylviane DASSONVILLE (Lompret)
- Isabelle DESREUMAUX (Verlinghem)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la désignation des représentants du SIVOM au conseil de la vie sociale de l'EHPAD G. Delfosse.

24-14 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE DEULE

Conformément à l'article 5 des statuts de l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle et de l'article R. 2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil d'administration est composé de 35 membres répartis en 2 collèges :

- 18 élus (2 par commune membre du SIVOM Alliance Nord-Ouest) titulaires ou suppléants ;
- 17 membres représentant les activités, professions et organismes intéressés par le tourisme local dont les syndicats d'initiative communaux.

Les membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article R. 2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont désignés par le Comité Syndical, sur proposition du Président du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Le Président propose de désigner les membres ci-après :

18 membres du Conseil d'Administration élus, titulaires ou suppléants, au Comité Syndical de l'Alliance Nord-Ouest	
Commune de Lambersart	Brigitte ASTRUC Véronique SOMAIN
Commune de Saint-André	Daniel BOUCAUT Christian CALONNE
Commune de Marquette-lez-Lille	Michèle GUILBERT Hugues DUTHOIT
Commune de Wambrechies	Michel SAS Pierre PENNEQUIN
Commune de Quesnoy-sur-Deûle	Catherine MILLE Marie-Agnès WAUQUIER
Commune de Deûlémont	Christophe LIENART Ghislaine VERMERSCH
Commune de Verlinghem	Joël CLEMENT Annick GOUSSEN
Commune de Lompret	Thierry TOULEMONDE Ingrid DEVOOGHT

Commune de Pérenchies	Daniel BALLOY Patricia DESTAEBEL
17 membres représentant les activités, professions et organismes intéressés par le tourisme local dont les syndicats d'initiative communaux	
Nom-Prénom	Fonction
Roseline MUSMEAUX	Présidente du Syndicat d'Initiative - Lambersart
Isabelle MARTIN	Propriétaire de chambres d'hôtes - Le Château des Ormes - Lambersart
Jean-Claude DROULEZ	Administrateur de l'association Amitiés Internationales - Lambersart
André CLARISSE	Vice-président de la société historique « les amis de Quesnoy » - Quesnoy-sur-Deûle
Michel SABOT	Président de l'association nautique « Quesnoy plaisance » - Quesnoy-sur-Deûle
Françoise DUTHOIT	Propriétaire de chambres d'hôtes - Verlinghem
Xavier LOOCKE	Professionnel du tourisme - Deulémont
Anita GRODZKI	Association Familiale Deûlémontoise - Deûlémont
Ludovic BOUGER	Président de l'association « Lompret en fête » - Lompret
Serge MOUTIEZ	Président du cercle Franco-Italien - Pérenchies
Franck ASTRUC	Directeur du Musée de la poupée et du jouet ancien - Wambrechies
Jean RICHARD	Les Compagnons des saisons - Wambrechies
Robert CELTON	Association « Musique et Orgue » - Wambrechies
Marc VALYNSEELE	Président de l'AMITRAM - Marquette-lez-Lille
Eric STAZIAK	Président du Syndicat d'Initiative - Marquette-lez-Lille
Joël MARQUIZEAU	Président du Syndicat d'Initiative - Saint-André
Christiane DELESALLE	Administrateur du Syndicat d'Initiative - Saint-André

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la composition des membres du conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle.

25-14 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIVOM AU SEIN DES INSTANCES DE L'ASSOCIATION ALPES

Suite au renouvellement des instances du SIVOM, il y a lieu de procéder à la désignation de ses représentants au sein de l'association ALPES.

Selon les statuts de l'association, il y a lieu, pour le SIVOM, de désigner entre 1 et 36 représentants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'association ALPES, sachant que peu importe le nombre de représentants désignés, le nombre de voix du SIVOM au sein de cette instance sera toujours égal à 36.

Lors du précédent mandat, il avait été proposé aux membres du Comité Syndical de désigner le Président du SIVOM, le Vice-président délégué à l'emploi, 2 membres par commune et de répartir le reste des sièges en fonction de la population de chaque commune.

Outre Marc-Philippe DAUBRESSE, en qualité de Président du SIVOM, et Denis TONNEL, en qualité de Vice-président délégué à l'emploi, ont fait acte de candidature, les personnes suivantes :

Violette MASSIET Evelyne BIZOT Martine VANDAMME Eryck ZIZA	La Madeleine
Patrick BINET Romain LEDURRE Christine MAIFFRET Christophe CONVERT Marie-Gérard MAILLIET	Lambersart
Danièle DELEVAL Michel DESCAMPS	Lompret
Françoise EULRY-HENNEBELLLE Luigi CICERO Alain MONCHECOURT Thomas JONCQUEZ Patrice ROUER Sophie ROCHER	Marcq-en-Barœul
Miguel BEADES Jean-Marc BAUDRY Hugues DUTHOIT	Marquette-lez-Lille
Daniel BALLOY Danièle LEKIEN Olivier BAILLION	Pérenchies
Eugénie BAILLEUL Christian BICHE Marielle PEUGNET	Quesnoy-sur-Deûle
Philippe CALAIS André DUBREUCQ Patrick COLARD	Saint-André

Jacques HOUSSIN Olivier DERVYN	Verlinghem
Martine GILLON Jean-Luc ITIER René DEBERGH	Wambrechies

Il y a également lieu pour le SIVOM de désigner, parmi ces représentants à l'Assemblée Générale, ses représentants au Conseil d'Administration.

Selon les statuts de l'association, le SIVOM doit désigner entre 1 et 18 représentants, sachant que peu importe le nombre de représentants désignés, le nombre de voix du SIVOM au sein de cette instance sera toujours égal à 18.

Ont fait acte de candidature :

Marc-Philippe DAUBRESSE	Président du SIVOM
Denis TONNEL	Vice-président délégué à l'emploi
Evelyne BIZOT Martine VANDAMME	Représentantes de La Madeleine
Patrick BINET Romain LEDURRE	Représentants de Lambersart
Thomas JONCQUEZ Patrick ROUER	Représentants de Marcq-en-Barœul
Martine GILLON Jean-Luc ITIER	Représentants de Wambrechies
Miguel BEADES Jean-Marc BAUDRY	Représentants de Marquette-lez-Lille
Philippe CALAIS Patrick COLARD	Représentants de Saint-André
Daniel BALLOY	Représentant de Pérenchies
Marielle PEUGNET	Représentante de Quesnoy-sur-Deûle
Jacques HOUSSIN	Représentant de Verlinghem
Danièle DELEVAL	Représentant de Lompret

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la composition des représentants du SIVOM au sein des instances de l'association ALPES.

26-14 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DE LILLE METROPOLE

Le Comité de Bassin d'Emploi de Lille Métropole est une association ayant pour objet de contribuer à la promotion et au développement de l'emploi sur le bassin de Lille Métropole.

Cette association est composée de membres actifs répartis en 4 collèges :

- le collège des élus ;
- le collège des organisations d'employeurs et chambres consulaires ;
- le collège des syndicats de salariés ;
- le collège des associations, de l'économie sociale et solidaire, des personnalités qualifiées.

Le collège des élus est composé des élus des territoires des Maisons de l'Emploi ou d'intercommunalités locales, ainsi que du ou des élus de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Le SIVOM, dont le territoire est identique à celui de la Maison de l'Emploi de la Métropole Nord-Ouest, s'est doté de la compétence « Mise en place des politiques d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle ». Il lui appartient donc de désigner les représentants du territoire de la Maison de l'Emploi de la Métropole Nord-Ouest au Comité de Bassin d'Emploi de Lille Métropole.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de désigner :

- Martine GILLON en qualité de représentant titulaire
- Denis TONNEL en qualité de représentant suppléant

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la désignation des représentants au Comité de Bassin d'Emploi de Lille Métropole.

27-14 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIVOM AU SEIN DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel du SIVOM est une association placée sous le régime de la Loi du 1er Juillet 1901.

Les statuts, modifiés le 14 Septembre 1999, disposent en leur article 6 que le Comité des Œuvres Sociales est géré par un Bureau composé de :

- 6 membres adhérents au Comité des Œuvres Sociales avec voix délibératives ;
- 2 membres du Comité Syndical sans voix délibérative.

Suite au renouvellement des instances du SIVOM, il est proposé de désigner les représentants comme suit :

- Michel SAS
- Jean DELEBARRE

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la désignation des représentants du SIVOM au sein du Comité des Œuvres Sociales.

28-14 : AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC

Conformément à l'article R. 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comptable public ne peut effectuer de poursuites pour le recouvrement des produits locaux sans l'autorisation préalable de l'ordonnateur.

Cette autorisation peut être permanente ou temporaire, et pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet.

Afin de simplifier les démarches de recouvrement des recettes du SIVOM et de l'EHPAD G. Delfosse, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'accorder une autorisation permanente de poursuites à Monsieur Pierre MONEUSE, comptable public, pour tous les titres émis par le SIVOM et l'EHPAD, étant rappelé que l'article R. 1617-22 du CGCT fixe un seuil de dispense de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur sur les comptes bancaires à 130,00 € et à 30,00 € pour tous les autres cas.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte l'autorisation permanente de poursuites au comptable public.

29-14 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant €
Total des dépenses	2 968 079,13
Total des recettes	2 990 563,67
Résultat de l'exercice 2013	22 484,54
Excédents	317 662,41
Résultat cumulé au 31 Décembre 2013	340 146,95

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant €
Total des dépenses	2 020 643,07
Total des recettes	1 551 726,37
Résultat de l'exercice 2013	-468 916,70
résultats	1 363 411,54
Résultat cumulé au 31 Décembre 2013	894 494,84

Budget Annexe pour la résidence G. Delfosse - section de fonctionnement

Nature	Montant €
Total des dépenses	3 459 025,63
Total des recettes	3 460 830,94
Résultat de l'exercice 2013	1 805,31
Excédents	112 307,18
Résultat cumulé au 31 Décembre 2013	114 112,49

Budget Annexe pour la résidence G. Delfosse - section d'investissement

Nature	Montant €
Total des dépenses	87 777,37
Total des recettes	114 096,78

Résultat de l'exercice 2013	26 319,41
résultats	789 252,55
Résultat cumulé au 31 Décembre 2013	815 571,96

Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Président du SIVOM, se retire au moment du vote. Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif pour l'exercice 2013.

30-14 : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2013 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du SIVOM (budget principal) et de la résidence Georges Delfosse (budget annexe).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal et du budget annexe ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Bureau ayant été consulté lors de sa séance du 15 Mai 2014, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion du receveur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013.

31-14 : AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2013

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	2 968 079,13
Total des recettes	2 990 563,67
Résultat de l'exercice 2013	22 484,54
Excédents antérieurs	317 662,41
Résultat cumulé au 31 Décembre 2013	340 146,95

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R 002	340 146,95

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	2 020 643,07
Total des recettes	1 551 726,37
Résultat de l'exercice 2013	-468 916,70
résultats antérieurs	1 363 411,54
Résultat cumulé au 31 Décembre 2013	894 494,84

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R 001	894 494,84

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2013.

32-14 : DECISION MODIFICATIVE 2014 N°1 – BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2014	DM 1	BP+DM
60611	Eau et Assainissement	725,00		725,00
60612	Energie Electricité	6 500,00		6 500,00
60622	Carburant	700,00		700,00
60623	Alimentation	700,00		700,00
60631	Fournitures d'entretien	250,00		250,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00		200,00
6064	Fournitures de bureau	4 000,00		4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00		300,00
6132	Locations immobilières			0,00
6135	Locations mobilières	3 500,00		3 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00		10 000,00
61521	Terrains	500,00		500,00
61522	Bâtiments			0,00
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00		1 500,00
6156	Maintenance	17 500,00		17 500,00
616	Primes d'assurances	4 000,00		4 000,00
617	Etudes et recherches	30 000,00		30 000,00

6182	Documentation générale	2 000,00		2 000,00
6184	Versements à des org formation	2 500,00		2 500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00		200,00
6225	Indemnités au comptable et régisseur	300,00		300,00
6226	Honoraires	5 000,00		5 000,00
6231	Annonces et insertions	11 000,00		11 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	38 000,00		38 000,00
6236	Catalogues et imprimés	40 000,00		40 000,00
6238	Divers	9 000,00		9 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00		3 500,00
6256	Missions	500,00		500,00
6257	Réceptions	5 000,00		5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00		6 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00		6 000,00
6281	Concours divers cotisations	2 500,00		2 500,00
6288	Autres services extérieurs	70 000,00		70 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assi	4 200,00		4 200,00
O11	Charges à caractère général	286 075,00	0,00	286 075,00
Chap Articles	Libellés	BP 2014	DM 1	BP+DM
6218	Personnel extérieur			
6331	Versement de transport	4 000,00	240,00	4 240,00
6332	Cotisations versées au FNAL	500,00	20,00	520,00
6336	Cotisations versées au CNFPT et au CDG	4 000,00	240,00	4 240,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assi	900,00	50,00	950,00
64111	Rémunération principale	193 800,00		193 800,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	12 000,00		12 000,00
64118	Autres indemnités	61 000,00		61 000,00
64131	Rémunération	12 000,00	11 800,00	23 800,00
6451	Cotisations URSSAF	41 000,00	3 500,00	44 500,00
6453	Cotisations caisses de retraite	50 000,00	450,00	50 450,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 700,00	800,00	4 500,00
6455	Cotisations assurances personnel	7 000,00		7 000,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	2 200,00		2 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00		500,00
6488	Autres charges de personnel	20 000,00		20 000,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	412 600,00	17 100,00	429 700,00
Chap Articles	Libellés	BP 2014	DM 1	BP+DM
O14	ATTENUATION DE PRODUITS			
6531	Indemnités	59 000,00	32 000,00	91 000,00
6533	Cotisations retraite	7 000,00	1 000,00	8 000,00
6534	Cotisation sécurité sociale	15 000,00	7 000,00	22 000,00
65737	Subventions fonctionnement org publics	200 000,00		200 000,00
6574	Subventions fonctionnement Autres org	743 000,00		743 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 024 000,00	40 000,00	1 064 000,00
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 722 675,00	57 100,00	1 779 775,00
	011+012+014+65+656			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00		13 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	13 000,00	0,00	13 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	120 033,64		120 033,64

678	Autres charges			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 033,64	0,00	120 033,64
O22	Dépenses imprévues			
	maxi dep réelles *7,5%			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 855 708,64	57 100,00	1 912 808,64
	011+012+014+65+656+66+67+68+022			
O23	Virement à la section d'investissement OS			
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées			
6811	Dotations aux amortissements OS	97 245,00		97 245,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 245,00	0,00	97 245,00
	TOTAL prélèvements au profit section Investissement	97 245,00	0,00	97 245,00
	O23+O42			
O43	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	97 245,00		97 245,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 952 953,64	57 100,00	2 010 053,64

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2014	DM 1	BP+DM
O02	Résultat de fonctionnement reporté		340 146,95	340 146,95
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	5 600,00		5 600,00
O13	Atténuations de charges	5 600,00		5 600,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	101 900,00		101 900,00
7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	3 000,00		3 000,00
70848	Aux autres organismes	95 100,00	15 150,50	110 250,50
70	PRODUITS	200 000,00	15 150,50	215 150,50
73111	Contributions directes	1 328 900,00		1 328 900,00
73	Impôts et taxes	1 328 900,00		1 328 900,00
7473	Départements	1 500,00		1 500,00
74741	Participation des communes	303 908,79		303 908,79
7478	Autres organismes	7 500,00		7 500,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	312 908,79		312 908,79
TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE	1 847 408,79	15 150,50	1 862 559,29
	70+73+74+75+013			
7681	Produit net sur cession de vmp	9 056,00		9 056,00
76	PRODUITS FINANCIERS	9 056,00		9 056,00

775	Produits de cessions des immobilisations			0,00
7788	Produits exceptionnels divers			0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 856 464,79	15 150,50	1 871 615,29

7785	Excédents d'investissement transféré au compte de résultat	96 488,85		96 488,85
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections	96 488,85	0,00	96 488,85
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT	96 488,85	0,00	96 488,85
	O42+O43			
	TOTAL RECETTES	1 952 953,64	355 297,45	2 308 251,09

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2014	DM 1	BP+DM
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	50 000,00
2051	Concessions brevets	10 000,00		10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	60 000,00

20414	Subvention d'équipement versée			
204	Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	0,00

2111	Terrains			
2135	Installations générales, agencement		250 000,00	250 000,00
2138	Autres constructions	7 000,00	300 000,00	307 000,00
21532	Réseaux d'assainissement		30 000,00	30 000,00
2181	Installations générales, agencement			0,00
2183	Matériel de bureau et informatiques	11 650,15		11 650,15
2184	Mobilier	6 000,00	14 000,00	20 000,00
2188	Autres	6 000,00		6 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 650,15	594 000,00	624 650,15

2313	Constructions			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00

	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	90 650,15	594 000,00	684 650,15
--	------------------------------------	------------------	-------------------	-------------------

1641	Emprunt en euros	23 500,00		23 500,00
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé			
O20	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	23 500,00	0,00	23 500,00

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	96 488,85		96 488,85
16888	Intérêts courus sur autres emprunts et dettes			

O40	opération d'ordre de transferts entre sections	96 488,85		96 488,85
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		210 639,00	594 000,00	804 639,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2014	DM 1	BP+DM
O01	EXCEDENT d'investissement reporté		894 494,84	894 494,84
O24	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS			
10222	FCTVA	2 417,00		2 417,00
10	DOTATIONS	2 417,00		2 417,00
1641	Emprunt en euros			
21533	Réseaux câblés			
21	Immobilisations corporelles			
2764	Créances sur particuliers	110 977,00		110 977,00
27	Autres immobilisations financières	110 977,00		110 977,00
TOTAL RECETTES REELLES		113 394,00	0,00	113 394,00
O21	Virement de la section de fonctionnement			
28031	Amortissement frais d'études			
28041412	Amortissement subvention d'équipement versée	45 785,00		45 785,00
28041482	Bâtiments et installations	14 700,00		14 700,00
28051	Concession de droits	5 800,00		5 800,00
28135	Installations générales, aménagement	8 530,00		8 530,00
28181	Installations générales			0,00
28183	Amt Mtériel de bureau	11 230,00		11 230,00
28184	Amt Mobilier	3 700,00		3 700,00
28188	Autres	7 500,00		7 500,00
28	Amortissement des immobilisations	97 245,00		97 245,00
O40	Opération d'ordre de transferts entre sections	97 245,00	0,00	97 245,00
TOTAL recettes d'ordre d'investissement		97 245,00	0,00	97 245,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		210 639,00	0,00	210 639,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		210 639,00	894 494,84	1 105 133,84

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la décision modificative 2014 n°1 du budget principal pour l'exercice 2014.

33-14 : REPRISE DES RESULTATS BUDGET ANNEXE 2013

Budget annexe pour la résidence G. Delfosse - section de fonctionnement

Nature	Montant
Résultat de l'exercice 2013	1 805,31
Résultats antérieurs	112 307,18
Résultat cumulé au 31 Décembre 2013	114 112,49

Budget annexe pour la résidence G. Delfosse - section d'investissement

Nature	Montant
Résultat de l'exercice 2013	26 319,41
résultats antérieurs	789 252,55
Résultat cumulé au 31 Décembre 2013	815 571,96

Je vous propose de reprendre les résultats comme suit :

Nature	Montant
Au compte R 002	114 112,49
Au compte R 001	815 571,96

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la reprise des résultats du budget annexe pour l'exercice 2013.

34-14 : BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'EHPAD G. DELFOSSE

DEPENSES FONCTIONNEMENT

	Libellés	BUDGET PREVISIONNEL 2014	BUDGET PRIMITIF 2014
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical		
60611	Eau et Assainissement	39 450,00	39 450,00
60612	Energie électricité	38 242,00	38 242,00
60613	Chauffage	33 543,00	33 543,00
60621	Combustibles carburant	1 500,00	1 500,00
60622	Produits entretien	16 000,00	14 000,00
60623	Fournitures d'atelier	8 000,00	8 000,00
60624	Fournitures	1 700,00	1 700,00
60625	Fournitures scolaires	1 000,00	1 000,00
606261	Couches, alèses	38 200,00	30 200,00
606268	Autres fournitures Hôtelières	4 000,00	4 000,00

60628	Autres fournitures	1 000,00	1 000,00
6063	Alimentation	600,00	600,00
6066	Fournitures médicales	42 560,00	42 560,00
60	ACHATS	225 795,00	215 795,00

6132	Locations immobilières	163 000,00	163 000,00
6135	Locations mobilières	21 000,00	21 000,00
6152	Entretien et réparations	32 200,00	27 200,00
61551	Entretien et réparations matériel médical	11 065,00	11 065,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 800,00	5 800,00
61561	Maintenance informatique	4 540,00	4 540,00
61562	Matériel médical	4 110,00	4 110,00
61568	Maintenance	63 000,00	61 000,00
6161	Primes assurances multirisques	4 700,00	4 700,00
6163	Assurance transport	1 000,00	1 000,00
6165	Responsabilité civile	2 100,00	2 100,00
6168	Autres risques	600,00	600,00
6182	Documentation générale	1 700,00	1 700,00
6185	Frais de colloque, séminaires		
61	SERVICES EXTERIEURS	317 815,00	307 815,00

62113	Personnel médical	20 000,00	18 000,00
6218	Autre personnel extérieur	44 000,00	44 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00
623	Information, Publications	3 467,00	3 467,00
6242	Transports d'usagers	1 615,00	1 615,00
6251	Voyages et déplacements	700,00	700,00
6257	Réceptions	7 700,00	7 700,00
6261	Affranchissements	1 735,00	1 735,00
6262	Frais de communication	13 260,00	13 260,00
627	Frais bancaires		
6281	Blanchissage à l'extérieur	77 770,00	67 770,00
6282	Alimentation à l'extérieur	420 000,00	400 000,00
6283	Nettoyage à l'extérieur	73 000,00	63 000,00
6284	Prestation Informatique à l'extérieur	468,00	468,00
6288	Autres	4 183,00	4 183,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	669 898,00	627 898,00

635	Autres impôts et taxes	15 087,00	15 087,00
637	Autres impôts et taxes autres organismes	12 700,00	11 700,00
63	IMPOTS	27 787,00	26 787,00

64111	Personnel titulaire	321 154,00	321 154,00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	34 202,00	34 202,00
64131	Rémunération principale	30 646,00	30 646,00
64151	Rémunération principale	203 512,00	193 512,00
6428	Autres	860 377,00	860 377,00
64511	Cotisations à l'URSSAF	122 832,00	116 484,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	77 749,00	68 749,00

64514	Cotisations à l'Assédic	12 503,00	12 503,00
64515	Cotisations à la CNRACL	91 625,00	91 625,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 806,00	11 806,00
64521	Cotisations à l'URSSAF	193 208,00	193 208,00
64523	Cotisations aux caisses de retraite	16 898,00	16 898,00
64524	Cotisations à l'Assédic	30 760,00	30 760,00
64525	Cotisations à la CNRACL	77 024,00	77 024,00
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	17 070,00	17 070,00
6475	Médecine du travail	3 100,00	3 100,00
64784	Œuvres sociales	18 872,00	18 872,00
64788	Autres	9 287,00	9 287,00
6488	Autres charges diverses	37 047,00	37 047,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 169 672,00	2 144 324,00

654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00	4 000,00
6587	Participations aux frais de scolarité		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00	4 000,00

6718	Autres charges exceptionnelles		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	3 000,00

6811	Dotations aux amortissements	43 000,00	43 000,00
6815	Dotations aux Provisions	45 450,00	45 450,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 450,00	88 450,00

TOTAL	GENERAL	3 513 417,00	3 418 069,00
--------------	----------------	---------------------	---------------------

OO2	Résultat de fonctionnement		
------------	-----------------------------------	--	--

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		3 513 417,00	3 418 069,00
--------------------------------------	--	---------------------	---------------------

RECETTES FONCTIONNEMENT

	Libellés	BUDGET PREVISIONNEL 2014	BUDGET PRIMITIF 2014
6419	Remboursement rémunérations	2 000,00	2 000,00
6429	Remboursement rémunérations	50 000,00	50 000,00
6459	Remboursement ch de sécurité soc et prévoyance		
64	CHARGES DE PERSONNEL	52 000,00	52 000,00
7085	Prestations délivrées (régies)	4 000,00	4 000,00
7088	Autres produits des activités annexes	30 000,00	30 000,00
70	PRODUITS	34 000,00	34 000,00
73511	Quote-part de la tarification globalisée commune des ets et SSMS	1 106 083,00	1 106 083,00

735221	Part afférente à l'hébergement AS	651 933,00	559 560,00
73531	Part afférente à l'hébergement	1 088 402,00	1 103 427,00
73532	Part afférente à la dépendance (tarif GIR 5-6)	362 348,00	362 348,00
73533	Part afférente à la dépendance (en fonction des ressources)	188 151,00	188 151,00
73534	Part afférente aux soins		
735351	Accueil avec hébergement	30 000,00	0,00
7353511	Part afférente à l'hébergement temporaire	0,00	12 000,00
73	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	3 426 917,00	3 331 569,00

7488	Autres subventions d'exploitation		
-------------	--	--	--

762	Produits des autres immobilisations financières		
768	Autres produits financiers		
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00

7718	Produits exceptionnel opérations de gestion	0,00	
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		
778	Autres produits exceptionnels	500,00	500
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	500,00

7815	Reprise sur provisions pour risques et charges		
78	REPRISE sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00

	TOTAL GENERAL	3 513 417,00	3 418 069,00
--	----------------------	---------------------	---------------------

002	Résultat de Fonctionnement reporté		
------------	---	--	--

	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	3 513 417,00	3 418 069,00
--	--------------------------------------	---------------------	---------------------

DEPENSES INVESTISSEMENT

	Libellés	BUDGET PREVISIONNEL 2014	BUDGET PRIMITIF 2014
1572	Provisions pour PGE		
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00	42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00	42 000,00

2031	Frais d'études	25 000,00	25 000,00
205	Concessions et droits similaires	1 318,62	1 318,62
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 318,62	26 318,62

2131	Bâtiments		
2135	Installations générales	24 971,35	24 971,35
2151	installations complexes	3 573,03	3 573,03

2154	Matériel et outillage	10 706,17	10 706,17
2181	Installation générales, agencement	5 455,25	5 455,25
2183	Matériel de bureau et informatique	1 986,59	1 986,59
2184	Mobilier	7 990,35	7 990,35
2188	Autres immobilisations corporelles	1 462,64	1 462,64
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 145,38	56 145,38

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		124 464,00	124 464,00
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

	Libellés	BUDGET PREVISIONNEL 2014	BUDGET PRIMITIF 2014
OO1	Résultat d'investissement antérieur reporté		

1572	Provisions pour gros entretien	45 450,00	45 450,00
15	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	45 450,00	45 450,00

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00	42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00	42 000,00

28031	Frais d'études	4520,88	4520,88
2805	Concessions et droits similaires	1 318,62	1 318,62
28151	Installations complexes spécialisées	3 573,03	3 573,03
28154	Amortissement matériel et outillage	10 706,17	10 706,17
28181	Installations générales, agencements,	5 455,25	5 455,25
28183	Matériel de bureau et informatique	1 986,59	1 986,59
28184	Mobilier	7 990,35	7 990,35
28188	Autres immobilisations corporelles	1 463,11	1 463,11
28	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	37 014,00	37 014,00

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		124 464,00	124 464,00
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif 2014 de l'EHPAD G. Delfosse.

35-14 : TARIFS JOURNALIERS D'HEBERGEMENT 2014 DE L'EHPAD G. DELFOSSE

L'EHPAD résidence Georges Delfosse a pour vocation d'accueillir des personnes âgées valides, semi-valides et dépendantes.

Les tarifs journaliers de la résidence arrêtés par le Conseil Général du Nord à compter du 1^{er} Avril 2014 sont :

- tarif journalier hébergement : **54,93 €**
- tarif journalier hébergement pour les personnes âgées de moins de 60 ans : **73,53 €**

- tarif journalier dépendance :

- o GIR 1 et 2 : **21,89 €**
- o GIR 3 et 4 : **13,89 €**
- o GIR 5 et 6 : **5,88 €**

Il est rappelé que ces tarifs seront révisables annuellement en fonction des nouveaux tarifs d'hébergement fixés par arrêté du Président du Conseil Général du Nord.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs journaliers d'hébergement 2014 de l'EHPAD G. Delfosse.

36-14 : TARIFICATION DE L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE 2014 DE L'EHPAD G. DELFOSSE

Afin d'offrir une réponse adaptée dans le domaine de l'hébergement temporaire à visée multiple, la résidence Georges Delfosse est dotée de chambres dédiées à ce type de prestation.

Cette prestation comprend de manière forfaitaire :

- le loyer net, les charges locatives individuelles et les trois repas ainsi que le goûter,
- l'entretien du linge, l'entretien de la chambre et la gestion de l'incontinence,
- les frais liés à la prise en charge de la dépendance,
- les frais de dossier.

Compte-tenu de ces éléments et en fonction de l'évolution du prix de journée arrêté au 1^{er} Avril 2014, je vous propose d'une part, d'approuver les tarifs suivants concernant l'hébergement temporaire :

- **76,82 €** par jour pour les personnes du groupe GIR 1 et 2,
- **68,82 €** par jour pour les personnes du groupe GIR 3 et 4,
- **60,81 €** par jour pour les personnes du groupe GIR 5 et 6,

et d'autre part, d'inscrire les recettes correspondantes à l'article 7353511 du budget de la résidence.

Ces tarifs sont soumis chaque année à l'approbation des autorités de tarification dans le cadre du budget primitif.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la tarification d'hébergement temporaire 2014 de l'EHPAD G. Delfosse.

37-14 : AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport a sollicité son affiliation volontaire au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} Janvier 2015.

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur l'affiliation au Cdg59 du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport, à partir du 1^{er} Janvier 2015.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord à compter du 1^{er} Janvier 2015.

38-14 : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de voter le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Au vu des articles R. 5211-4 et R. 5212-1 dudit code, les indemnités maximales du Président et des Vice-présidents d'un syndicat de commune dont la population est comprise entre 100.000 et 199.999 habitants sont fixées en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique comme suit :

Vu la délibération 17-14 du 30 Avril 2014 fixant le montant des indemnités du Président et des Vice-présidents,

CONSIDERANT qu'à la suite d'erreurs matérielles, la délibération n°17-14 doit être modifiée comme suit :

Bénéficiaire	Taux	Montant brut mensuel pour 2014 (pour information)
Président	35,44 % de l'indice 1015	1 347,24 €
Vice-présidents	17,72 % de l'indice 1015	673,62 €

Le montant de l'indemnité brute mensuelle est réévalué chaque fois que la valeur du point de la fonction publique territoriale sera modifiée.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de fixer les taux des indemnités de fonction qui seront versées au Président et aux Vice-présidents du SIVOM Alliance Nord-Ouest comme suit :

Bénéficiaire	Taux	Montant brut mensuel pour 2014 (pour information)
Président	12,96 % de l'indice 1015	492,67 €
Vice-présidents	15 % de l'indice 1015	570,22 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la fixation du montant des indemnités du Président et des Vice-présidents.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordée, la séance est levée.